

Registre communal des personnes vulnérables

Formulaire d'inscription

Personne concernée par la demande (un formulaire par personne) :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TEL FIXE : _____ TEL MOBILE : _____

E-MAIL : _____

Je demande à être inscrit(e) sur le registre en qualité de :

- ☐ Personne âgée de plus de 65 ans
- ☐ Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- ☐ Personne handicapée bénéficiaire de l'une des prestations suivantes : AAH, ACTP, PCH, carte d'invalidité, RQTH, pension d'invalidité, victimes de guerre

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM ET PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL FIXE : _____ TEL MOBILE : _____

E-MAIL : _____

LIEN AVEC LA PERSONNE CONCERNEE : _____

Coordonnées de (des) service(s), ou d'une femme de ménage intervenant au domicile :

NOM : _____ TEL : _____

NOM : _____ TEL : _____

Si vous demandez l'inscription en qualité de tierce personne ou de représentant légal :

NOM ET PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL FIXE : _____ TEL MOBILE : _____

E-MAIL : _____

LIEN AVEC LA PERSONNE CONCERNEE : _____

L'inscription au registre communal des personnes vulnérables est facultative et volontaire. Elle peut émaner de la personne qui souhaite s'inscrire au registre, de son représentant légal ou d'un tiers à condition, pour ce dernier, que le consentement de la personne concernée soit prouvé.

La radiation du registre est également volontaire et peut être demandée à tout moment.

Devoirs des personnes inscrites au registre :

L'inscription au registre communal des personnes vulnérables vous confère des devoirs qu'il convient de respecter afin d'assurer l'efficacité du dispositif. Votre collaboration est essentielle. Pour cela vous êtes tenu, comme l'indique l'article R. 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles d'informer le plus rapidement possible les services du CCAS de tout changement de résidence, d'adresse mail, de coordonnées téléphoniques. Toute information relative à un changement de commune ou à une entrée en établissement sera synonyme de radiation du registre communal des personnes vulnérables.

Par ailleurs, afin de maintenir l'efficacité du dispositif, tout départ prolongé (vacances, hospitalisation...) doit être signalé au CCAS.

Droits des personnes inscrites au registre :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la Ville de Noisy-le-Roi dans un fichier informatisé pour la gestion du registre communal des personnes vulnérables. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité du traitement et sont destinées uniquement au CCAS. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : correspondant.cnil@agglovgp.fr

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées

Fait à _____ Le _____

Signature :

Ce formulaire doit être rempli et adressé ou déposé au :
Centre Communal d'Action Sociale
37 rue André Le Bourblanc
78590 NOISY-LE-ROI

Ou par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Tel : 01 30 80 08 30